



AVIS D'OUVERTURE DE CONCOURS

LE CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE BORDEAUX – AQUITAINE ORGANISE UN CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT ADJOINT·ES TECHNIQUES PRINCIPAUX DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE 2EME CLASSE

AFIN DE POURVOIR LES EMPLOIS SUIVANTS :

BAP	Corps	Grade	Emploi-type	Nombre de postes ouverts	Etablissement affectataire du poste	Affectation
		C2	Commis de cuisine et restauration G5B46	1	Crous Bordeaux Aquitaine	Restauration Campus Centre
G A				1	Crous Bordeaux Aquitaine	Restauration Campus Pessac
	ATRF			1	Crous Bordeaux Aquitaine	Restauration Campus Bordeaux
				3	Crous de Montpellier	Restauration Montpellier
				1	Crous de Toulouse Occitanie	Restauration Toulouse

1. Conditions d'accès

En plus de réunir les conditions d'accès générales à la fonction publique, sont éligibles au concours interne les fonctionnaires, agents et agentes non-titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière ayant cumulé au moins une année de services publics au 1er janvier 2024.

2. Nature des épreuves

Les épreuves sont organisées conformément à l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les concours internes de recrutement des ingénieurs et des personnels techniques de recherche et de formation comportent une phase d'admissibilité et une phase d'admission dont les épreuves sont notées de 0 à 20 et affectées de coefficients. Toute note inférieure à 5 sur 20 à la phase d'admission avant l'application du coefficient s'y rapportant est éliminatoire.

La phase d'admissibilité des concours internes de recrutement dans le corps des adjoint es techniques de recherche et de formation consiste en l'évaluation de la valeur professionnelle des candidates et candidats par le jury, au vu de l'étude d'un dossier comportant, pour chaque candidature, un état de ses services publics et privés et un descriptif des formations suivies ainsi que, le cas échéant, ses titres et diplômes. La phase d'admissibilité est affectée du coefficient 2.

La phase d'admission des concours internes consiste en une audition par le jury des candidates et candidats admissibles, portant, d'une part, sur leurs connaissances générales et, d'autre part, sur leurs connaissances techniques et, le cas échéant, administratives relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours ou relevant de la branche d'activité, au titre desquelles les emplois sont mis au concours.

Cette audition débute par un exposé du ou de la candidate sur son parcours et son expérience professionnelle d'une durée maximale de cinq minutes.

Pour conduire cette audition, le jury dispose du formulaire " curriculum vitae et lettre de motivation " complété par le ou la candidate sur le site internet du ministère de l'enseignement supérieur dédié aux inscriptions, dans le délai fixé par l'arrêté portant ouverture du concours. Le non-respect de ce délai ou le défaut de formulaire dument complété entraîne l'élimination de la candidature.

La durée totale de l'audition est fixée à vingt minutes.

Cette épreuve est affectée du coefficient 4.

A l'issue de la phase d'admission, le jury établit la liste des candidates et candidats admis par ordre de mérite. Cet ordre est fixé en fonction du total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients correspondants.

3. Calendrier prévisionnel

Phase d'admissibilité	Phase d'admission	Nomination	
Au plus tard le 31 mai 2024	Au plus tard le 30 juin 2024	1 ^{er} septembre 2024	

4. Ouverture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes du mardi 02 avril 2024, 12 heures, heure de Paris, au mardi 30 avril 2024, 12 heures, heure de Paris.

L'accès au service des inscriptions se fait à partir du site du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche à cette adresse : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf
Les candidates et candidats s'inscrivent en retournant leur dossier d'inscription complet par voie postale, en recommandé simple, jusqu'au mardi 30 avril 2024 inclus au plus tard, cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur général du Crous de Bordeaux - Aquitaine,

Jean-Pierre FERRE